

Point actualités Italie secteur agricole et pêche – SER / CAA zone (14/03/2020)

Dans le secteur agricole :

- En réponse à la demande des autorités italiennes, la Commission européenne annonce aujourd'hui la prorogation d'un mois (du 15 mai au 15 juin) la date limite de présentation des demandes de soutien direct de la PAC
- L'attention des professionnels et de l'administration s'est portée aujourd'hui en particulier sur le secteur laitier :
 - La Coldiretti, principale organisation agricole du pays, accuse certains opérateurs de profiter de la situation en spéculant sur les aliments de première nécessité tels que le lait. Le président de la Coldiretti signale « des demandes insoutenables de réduction du prix du lait payé aux éleveurs au moment même où les supermarchés sont pris d'assaut et où, dans les élevages, la traite continue afin de garantir la production et l'approvisionnement des italiens ». « Prendre pour prétexte la fermeture des bars et restaurants afin de revoir unilatéralement à la baisse le prix à la production, en utilisant son pouvoir contractuel, est inacceptable à un moment où le pays a besoin du lait italien. » La Coldiretti a informé le Président du Conseil et la ministre de l'agriculture. Elle a aussi activé son réseau au niveau national afin de surveiller les éventuelles « attaques » contre les élevages, en créant une adresse fonctionnelle « sos.speculatoricoronavirus@coldiretti.it » pour recueillir toutes les informations et signalements sur la base desquelles des actions en justice pourront être menées en cas d'absence de motif approprié.
 - L'ensemble des organisations professionnelles agricoles lance un appel à l'achat de lait italien afin de soutenir le secteur de l'élevage.
 - La ministre Bellanova propose d'allouer 6 M€ pour l'achat de lait UHT pour la distribution gratuite aux plus démunis via les associations caritatives. Son souhait est d'éviter le gaspillage et que le moindre litre de lait produit soit perdu. Un tel montant permettrait de « sauver » 180 000 quintaux.

Dans le secteur de la pêche :

- Pas encore d'annonce du gouvernement en réponse à la situation de difficulté signalée par les professionnels du secteur depuis plusieurs jours.
- L'Alliance des coopératives de pêche a adressé une lettre ouverte au Président du Conseil, à la ministre de l'agriculture, à la ministre du travail et au ministre de l'économie. Elles demandent la mise en place de mesures d'intervention exceptionnelles. Les interventions souhaitées sont de 4 types :
 - Extension des dispositions de chômage technique à tous les pêcheurs, quelle que soit l'activité (mer, eau douce, lacs) et le type d'embarcation, indépendamment de leur nombre (y compris sous 5 salariés).
 - Fonds d'au moins 50 M€ pour faire face à la réduction drastique d'activité et de revenu de tous les segments de la filière.
 - Garanties à titre gratuit jusqu'à 100 % pour le financement nécessaire à assurer la liquidité des entreprises et empêcher les défauts de paiement.
 - Définition d'un « arrêt d'urgence »